

6 DEC. 1967



SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SOMMAIRE

3 — Jean MOUSEL

« Faire face à toutes les tâches qui attendent l'équipe nationale du S.G.E.N. au service de l'université, du pays, et, en définitive, au service de chacun. »

4 — Abrogation pure et simple

des dispositions sur la récupération des congés de fin d'année

Manifestations du 13 décembre

« Par le S.G.E.N. les enseignants seront présents dans la lutte pour la Sécurité sociale. »

13 — Les personnels de laboratoire hors de la fonction publique ?

16 — Concentration des entreprises

-
- | | |
|--|--|
| 4. — Action revendicative. | 10. — Lycées - C.E.S. - Ecoles normales. |
| 5. — Chronique pédagogique. | 12. — C.E.T. |
| 6-7 et 13. — Recherche scientifique. Enseignement supérieur. | 14. — Personnel de service. Intendance. |
| 8. — Premier degré. | 15. — Relations culturelles. |
| 9. — C.E.G. - C.E.S. | |

SGEN CFDT

N° 447 - 7 DÉCEMBRE 1967

SÉCURITÉ SOCIALE : Nombreuses manifestations pendant l'installation des nouveaux conseils

AVEC l'installation des nouveaux Conseils d'administration des Caisses maladie et d'Allocations familiales, l'action pour la Sécurité sociale a pris, dans un grand nombre de cas, une forme spectaculaire pour démontrer la volonté des travailleurs de s'opposer aux ordonnances et de « reconquérir la Sécurité sociale ».

Déjà, à Paris, les travailleurs avaient, le 30 octobre, envahi la salle du Conseil de la Caisse primaire centrale de Sécurité sociale.

- A Nice, le 14 novembre, tous les administrateurs ouvriers ont adopté une position commune pour refuser présidence et vice-présidence. Grèves dans le département des Alpes-Maritimes (y compris dans les organismes de Sécurité sociale). Les travailleurs sont entrés dans la salle de réunion pour déposer motions et résolutions. Les représentants patronaux n'ont pas désigné de candidats pour les présidences, si bien que celles-ci sont assurées, provisoirement, par les doyens d'âge. Seules des Commissions ont été mises en place.

- A Lyon, l'élection du président et du

vice-président de la Caisse maladie n'a pu avoir lieu, les administrateurs ouvriers refusant de siéger en présence des forces de police. Il y a eu un millier de manifestants. Le 25 novembre, le Conseil de la Caisse régionale Rhône-Alpes n'a pu se mettre en place (800 manifestants). Patrons et C.G.C. sont restés seuls en présence.

- Manifestation à Chambéry (Savoie) à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T. Pour lire sa déclaration à la Caisse d'Allocations familiales (C.A.F.), une délégation a dû entrer par... la fenêtre ! A la Caisse primaire, le directeur régional a finalement accepté de recevoir une délégation.

- A Saint-Etienne, débrayages le 16 novembre et 80 délégations successives, ce qui a bloqué pendant plusieurs heures les réunions des Conseils. Grève de 24 heures des personnels des organismes de Sécurité sociale. A Roanne, des délégations sont entrées dans la salle de réunion.

- A Chalon-sur-Saône, les travailleurs ont attendu le vote dans la salle des délibérations (Caisse maladie). Le doyen d'âge a préféré lever la séance.

- Dans l'Ouest, nombreuses manifestations, notamment à Cholet où un seul tract distribué un ou deux jours avant a entraîné la participation de 5.000 personnes (appel C.F.D.T., C.G.T. et Cartel). Des barrages de police interdisaient l'approche des locaux. Il y a eu des bagarres et des blessés. La réunion n'a pu avoir lieu. A Angers, plus de 5.000 personnes ont manifesté devant la Caisse primaire et défilé en ville. Quelques échauffourées avec les forces de police qui, finalement, ont laissé passer le cortège. A Rennes, des délégations d'entreprises occupent la salle de réunion à la Caisse primaire. Le Conseil n'a pu officiellement être installé. Déclaration C.F.D.T. à la C.A.F.

- Au Mans, le Bureau de la C.A.F. n'a pu être élu. Des manifestants sont entrés dans la salle de délibération et ont expulsé l'un des membres désignés du nouveau Conseil. Une motion a été remise au chef de cabinet du préfet.

- Dans le Nord : le 6 novembre, manifestation dans la salle de la Caisse régio-

nale. Une manifestation a eu lieu à la Caisse primaire de Lille (sans déploiement de police). A Dunkerque : débrayages de deux heures et manifestations.

- A Gap, de nombreux manifestants ont envahi les locaux. A la C.A.F., aucun candidat à la présidence. Seul, un vice-président a été élu.

- L'élection pour la présidence a été ajournée à la C.A.F. de Besançon, aucun candidat ne s'étant manifesté (F.O. a déclaré accepter une vice-présidence s'il y avait une présidence patronale).

- Dans le Var, défilé de 150 voitures le 21 octobre sur Draguignan, puis, le 10 novembre, les syndiqués C.F.D.T. et C.G.T. scandent « les patrons à la porte » lors de l'installation du Conseil de la Caisse régionale à Toulon.

Ainsi, partout les travailleurs ont manifesté leur mécontentement, les administrateurs C.F.D.T. ont affirmé nos positions comme à Pau, à Cahors et dans l'ensemble des Caisses. Dans beaucoup de cas, un candidat patronal a été élu à la présidence (avec les voix de F.O.) et un candidat F.O. a eu la vice-présidence (ou vice-versa), ou parfois un candidat C.F. T.C.-Sauty.

Il faut mentionner aussi une manifestation (2.000 personnes) le 12 novembre devant le domicile de M. Jeanneney, à Riez (Haute-Savoie) à l'appel des cartels de Haute-Saône, du Jura, du Doubs et du Territoire de Belfort.

Une première phase de l'action s'achève à propos de l'installation des Conseils. Une autre s'ouvre avec la Journée nationale du 13 décembre. Les travailleurs veulent reconquérir LEUR Sécurité sociale.

Une délégation du Conseil central des Syndicats soviétiques en France à l'invitation de la C.F.D.T.

UNE délégation du Conseil central des Syndicats soviétiques a été reçue, du 15 au 25 novembre, par la C.F.D.T. dans le cadre des relations bilatérales C.F.D.T.-C.C.S.S.

Cette visite fait suite à celle faite en U.R.S.S. en mai 1966 par une délégation de la C.F.D.T. composée de Gérard Esperet, Marcel Gonin et Jean Maire.

Les buts de cette visite étaient de mieux connaître les problèmes des travailleurs français, l'organisation et l'action de la C.F.D.T.

La délégation syndicale soviétique a eu deux rencontres avec une délégation confédérale menée par André Jeanson et Eugène Descamps. Elle a rencontré aussi des représentants des secteurs « social », « économique » et « formation », ainsi que des représentants des Fédérations du privé, du public et du nationalisé.

Lors de ses déplacements en province, la délégation syndicale soviétique a rencontré des représentants de l'U.R.P., des U.D. de Moselle, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique. Elle a visité les usines Renault à Flins, la Sollac en Moselle, les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Après chaque visite elle a rencontré la section syndicale C.F.D.T. de l'entreprise.

SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE (C.F.D.T.)

5, rue Mayran — PARIS (9^e)
LAM 72-31

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Bulletin hebdomadaire du S.C.E.N.
Directeur : Charles CULOT

PUBLICITE UNIPRO

103, rue La Fayette
PARIS (10^e)

TRU. 81-10 et LAM. 75-31

Imprimerie spéciale
de « Syndicalisme Universitaire »
28 30, place de l'Eperon - Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

Perspectives de travail

DURANT les semaines qui viennent de s'écouler, les responsables du S.G.E.N. ont connu une intense activité syndicale. Sans jamais perdre le contact avec la réalité quotidienne et les problèmes corporatifs ou individuels posés par les catégories ou les individus, ils ont participé successivement au Comité national confédéral (30 septembre-1^{er} octobre), au Comité national de la Fédération des Fonctionnaires (25 octobre), au Comité national du S.G.E.N. (29-30 octobre), enfin au Congrès confédéral (9-12 novembre).

Ainsi, en un peu plus d'un mois, les diverses instances syndicale, fédérale et confédérale ont été amenées à faire le point. Leurs travaux ont permis, à travers les discussions parfois passionnées, de mieux sentir, après la « déconfessionnalisation », le caractère original de notre C.F.D.T., le bien-fondé de son existence, en un mot ce qui la rend actuellement irremplaçable. Organisation libre, conduite par des hommes libres, dont la mission demeure plus que jamais l'émancipation des travailleurs, leur affranchissement de toute tutelle, état, patronat ou parti. Dans le monde actuel, où la technocratie tend de plus en plus à monopoliser les leviers de commande, où le capitalisme utilise le Marché commun pour devenir à la fois plus anonyme et plus puissant, où l'information préfabriquée rabote les esprits et vise à leur ôter toute personnalité, la lutte syndicale pour une authentique liberté, pour le plein épanouissement de l'individu en France, en Europe et dans le monde entier s'avère plus indispensable que jamais.

Dans cette lutte syndicale, la place des enseignants est au premier rang. Ils doivent de plus en plus se persuader que les exigences qui s'imposent à eux dans l'exercice de leur métier pour la formation des jeunes esprits resteront sans effet, si la société politique et économique dans laquelle ils travaillent contrecarre leur effort, ou s'y oppose délibérément.

Jamais le S.G.E.N. ne s'est senti davantage confirmé dans son existence. Jamais non plus son rôle dans la vie confédérale n'a été aussi largement reconnu. Il importe que chaque militant, chaque adhérent le sache, et en tire à la fois satisfaction et en-

couragement. Le moment n'est certes pas encore venu où il serait possible de se reposer sur ce qui est acquis. Et l'heure n'est pas non plus au pessimisme de l'à quoi bon. La tâche qui nous attend est immense. Elle ne pourra être menée à bien qu'avec l'aide de tous.

Dans quelques mois, du 5 au 8 avril 1968, ce sera au tour du S.G.E.N. de tenir son Congrès. Nous aurons de nouveau l'occasion de faire le point de ce qui a été fait, et de ce qui reste à faire. Que d'ici là chacun apporte sa contribution à l'effort collectif. Il faut rendre plus réelle la démocratisation de notre enseignement, penser à la formation professionnelle dangereusement improvisée, juger le baccalauréat qu'on nous propose, trouver les solutions justes au problème de l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur dans les Facultés comme dans les Instituts Universitaires de technologie. Autant de problèmes concrets qui nous concernent tous, non seulement parce qu'ils orientent l'esprit de notre enseignement, mais parce que la solution qui leur sera apportée commande l'avenir intellectuel et technique de notre pays, que de cet avenir dépend à son tour la place qu'il tiendra dans l'Europe, et, par l'Europe, dans le monde. C'est par elle aussi que passe l'aide que nous pourrions apporter aux pays en voie de développement, vivement réclamée par la commission internationale du Congrès confédéral.

Nous nous devons d'apporter sur ces problèmes des propositions de solutions constructives. Certaines sont déjà élaborées et les idées du S.G.E.N. sur le baccalauréat semblent actuellement gagner bien du terrain. Mais il nous faut aller plus loin et plus profond. L'accroissement de notre autorité morale est à ce prix, autorité sans laquelle il n'est pas possible de mener une action corporative efficace.

L'équipe nationale du S.G.E.N. fait confiance aux collègues de toutes les Académies et de toutes les catégories, pour être, grâce à eux, en mesure de faire face à toutes les tâches qui l'attendent, au service de l'Université, du pays, et, en définitive, au service de chacun.

Jean MOUSEL.

Action revendicative

LE 13 DECEMBRE

Par le S.G.E.N., les personnels de l'Education Nationale seront présents, avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs, dans les manifestations pour :

- L'abrogation des Ordonnances sur la Sécurité Sociale ;
- La progression réelle du pouvoir d'achat ;
- L'ouverture de négociations portant notamment sur :
 - l'amélioration de la situation des catégories C et D et des auxiliaires,
 - les conditions et la durée du travail,
 - le libre exercice des droits syndicaux.

A l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., et de leurs fédérations de fonctionnaires, ce mercredi 13 décembre portant principalement sur la Sécurité sociale seront organisées en commun par les Unions départementales.

Il est regrettable que, suivant F.O., la F.E.N. refuse de s'associer à ces manifestations.

Tous les contacts nécessaires avaient cependant été pris suffisamment tôt avec ces organisations. Aussi, ne devraient-elles pas essayer de se justifier par l'argument selon lequel elles auraient été mises devant le fait accompli.

On comprend d'ailleurs mal pourquoi

la F.E.N. envisage d'organiser ses propres manifestations alors que l'objectif en serait commun à l'ensemble des organisations syndicales : défendre la Sécurité sociale. Il est vrai que selon son communiqué : « **là où les conditions d'organisation le permettront, la solidarité des personnels de l'Education pourra s'exprimer dans le cadre des manifestations prévues le 13 décembre** ».

De toute façon, cette solidarité sera effective puisque sans tergiversations ni arrière-pensées, les militants et les adhérents du S.G.E.N. participeront activement à toutes les manifestations organisées par les Unions départementales et les Unions locales.

Communiqué interconfédéral du 25 novembre 1967

Les représentants de la C.F.D.T. et de la C.G.T. se sont rencontrés le 25 novembre 1967.

Procédant à un examen commun de la situation sociale présente, ils constatent :

- une dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs et de la situation de l'emploi ;
- la virulence de l'offensive de régression en matière de Sécurité sociale (augmentation des cotisations, diminution des prestations, mise en cause du droit de gestion des représentants des assurés et des familles) ;
- l'absence de négociations sur les problèmes essentiels de la classe ouvrière (emploi, salaires réels, durée du travail, droit syndical) tant dans le secteur privé que dans les secteurs public et nationalisé.

Placées devant une telle situation, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont fait part à la Confédération F.O. et à la F.E.N. de leur conviction quant à la nécessité d'une relation plus active de l'action revendicative et leur ont fait des propositions précises.

Tenant compte des conversations intervenues à cet égard et souhaitant que Force Ouvrière et la F.E.N. puissent prendre des décisions correspondantes, elles décident :

**Une journée interprofessionnelle d'action
le mercredi 13 décembre 1967**

Récupération ou pagaille ?

Le S.G.E.N. proteste contre la récupération des cours des jeudi 21 et vendredi 22 décembre.

Il a fallu attendre près de quatre mois pour apprendre officiellement que les cours de ces deux journées seraient récupérés. En effet, l'arrêté du 31 juillet n'en faisait aucune mention.

Cette décision tardive va gravement perturber les dispositions prises par les familles des académies de province et les organismes de vacances scolaires, en les obligeant à retarder le départ des enfants qui pouvait légitimement être prévu pour le jeudi 21 décembre.

Lorsque le ministère a décidé d'allonger de quelques jours les petits congés aux dépens des grandes vacances, il avait laissé entendre, comme la presse l'a rapporté, que ce timide essai de réaménagement de l'année scolaire allait dans le sens d'une pédagogie mieux orientée.

La récupération qui vient d'être décidée va à l'encontre de ces « bonnes intentions ». L'allongement des petits congés perd tout intérêt pour les élèves si les jours qui précèdent et qui suivent doivent donner lieu à un « bourrage » contraire à toute saine pédagogie.

Quant on connaît l'insuffisance des locaux et les difficultés qui en résultent pour les établissements du second degré, on peut prévoir qu'il sera pratiquement impossible de récupérer les cours de la matinée du jeudi 21 décembre « sous forme d'heures à placer du mercredi 13 décembre au mercredi 20 décembre ».

D'autre part, il est particulièrement regrettable d'envisager six jours de classes consécutifs, notamment pour les enfants des écoles maternelles et primaires en période d'hiver.

Reporter à l'après-midi du jeudi 18 janvier les cours de la matinée du jeudi 11 janvier (consacrés à la récupération des cours du vendredi 22 décembre) équivaut à supprimer toute activité sportive deux semaines de suite.

Considérant que l'application des mesures décidées par le ministère créera des complications sans pour autant présenter d'intérêt pour les élèves, le S.G.E.N. en demande l'abrogation.

Le Secrétariat national du S.G.E.N. est intervenu dans ce sens auprès du Cabinet du ministre et au Secrétariat général.

Pédagogie

Pour la formation psycho-socio-pédagogique des enseignants (suite)

Après la session psycho-pédagogique que le S.G.E.N. avait organisé à Lyon aux vacances de Pâques 1967, un questionnaire fut envoyé aux participants. Grâce aux réponses de ces derniers, G. Latreille a pu tirer les conclusions de cette session.

Dans le début de l'article, paru la semaine dernière, il apparaissait que l'intérêt principal de la session avait résidé dans la rencontre entre des enseignants de différentes disciplines et différentes catégories. Ensuite de nombreuses remarques concernaient la formation initiale des enseignants. En conclusion, il ressort des réponses au questionnaire qu'une formation permanente des enseignants est nécessaire.

III. - POUR LA FORMATION PERMANENTE DES ENSEIGNANTS

Sept collègues renvoient aux rubriques précédentes en faisant remarquer que la formation initiale devra constamment être remise à jour et approfondie. D'autres, suggèrent de distinguer soigneusement :

— les mises à jour dans sa propre discipline qui supposent peut-être certains retours en Faculté, ou des groupes de spécialistes avec travail commun, échanges d'informations...

— l'étude de l'incidence de l'évolution d'une autre discipline dans sa propre spécialité (dialogue avec des collègues de cette autre discipline).

— la découverte d'une discipline ou d'une technique apparemment sans lien avec celle qu'on pratique (3).

— l'initiation à une nouvelle méthode de pensée applicable à toute une série de disciplines (cf. le structuralisme),

— l'information sur de nouvelles méthodes pédagogiques, sur des travaux récents de psychologie ou de sociologie.

On ajoute toute une série de thèmes de réflexion possibles :

— Pourquoi des transformations dans l'éducation aujourd'hui ? Quels sont les besoins du pays ? Qui sont les jeunes 1967, leurs aspirations ?

— Peut-on concilier information et formation des élèves ?

— Le professeur principal peut-il jouer, à la fois, le rôle de soutien et de conseiller, et celui d'examineur censeur des mêmes élèves ?

— Ce que nous recevons de nos élèves (ou l'art de ne pas vieillir).

— Le dossier scolaire, nature et portée des batteries de tests actuellement utilisées pour compléter les observations des enseignants.

— Le cheminement réel d'une promotion d'élèves et comment ils s'intègrent (ou non) dans la société.

— Comment donner le goût d'apprendre après et au-delà de l'école ?

— Organisation moderne du travail, automation...

On propose des réunions régulières et assez fréquentes pour les professeurs débutants afin qu'ils puissent exprimer les problèmes que leur posent leurs débuts de pratique.

Pour l'ensemble des autres, on suggère des groupes de recherche et des sessions sur le plan départemental et académique fonctionnant avec l'aide d'animateurs spécialisés facilitant les échanges, études de cas... (6). On demande l'organisation de visites diverses notamment dans les services

encore mal connus de psychologie et d'orientation (4), mais aussi dans la classe de collègues de discipline identique ou différente, visites suivies de discussions (3).

15 jours de recyclage payés tous les cinq ans, ou un mois tous les dix ans devrait être imposé à tous (2).

On parle même, en citant des expériences étrangères à l'appui, de sessions regroupant les enseignants avec toutes sortes d'autres éducateurs (animateurs de maisons de jeunes, d'instituts de rééducation, assistants sociaux et... gardiens de prison!) avec un encadrement de « conseiller » facilitant les prises de conscience nécessaires pour la bonne marche des groupes (3). Un répondant pourtant s'oppose à de telles perspectives en réclamant « des cours sans utilisation de techniques pédagogiques non encore éprouvées ». La majorité reste à mi-chemin et exprime le désir de groupes après des exposés, travaux pouvant aller jusqu'à l'élaboration commune d'un plan d'enseignement, la mise au point de documents et méthodes de contrôle de l'efficacité...

Plusieurs réponses soulignent que tout ceci doit être organisé par l'administration de l'Education Nationale et faire partie du service normal des enseignants.

Le S.G.E.N. voulait seulement démontrer qu'un public existe et qu'il existe des informations et méthodes de formation qu'on peut d'ores et déjà mettre au service des enseignants. Aux sections syndicales de « pousser » pour que les réalisations adéquates suivent...

G. LATREILLE.

Rebâtir l'école

Le livre publié par les animateurs du mouvement « Défense de la Jeunesse scolaire », bien connu de nos camarades, est un livre sympathique (1). Non qu'il témoigne d'une grande sympathie à l'égard du S.G.E.N. dont il semble ignorer les projets (il en est pourtant très proche). Mais par son ton, direct et vivant, par son style incisif — les livres bien écrits sont si rares ! — par son souci très compréhensif de soulager les enfants et de limiter l'immense gâchis de notre école, ce livre reste attachant.

L'aspect le plus original en est incontestablement le point de vue. L'école y est envisagée en quelque sorte du point de vue des enfants. La contradiction est soulignée, qui oppose les besoins de l'enfant et le régime scolaire. Comme l'ouvrage est le fruit d'une réflexion collective, où les professeurs, loin de donner le ton, laissaient la parole aux médecins — tel le docteur A. Berge — ou aux parents d'élèves on sort des généralités : c'est un examen clinique, et le maître d'œuvre — François Walter — a trop d'intelligence et de personnalité pour qu'on y reste indifférent.

Cette problématique cependant entraîne des déséquilibres. L'examen de l'école élémentaire nous semble le plus concluant. On y retrouvera en particulier l'excellente étude sur la lecture dont nous avons rendu compte ici même. Au niveau de l'enseignement de second degré, les traits sont moins acérés. Souvent l'ouvrage tourne aux généralités, qu'il est nécessaire de rappeler, mais qui rencontreront d'autant plus facilement l'adhésion qu'elles n'engagent pas toujours à des conclusions précises. Nuançons cependant cette réserve : sur certains points essentiels, l'ouvrage prend parti, contre le latin en sixième par exemple, ou pour une formation des maîtres qui ne soit pas seulement académique, mais aussi pédagogique.

Au total donc, un livre qui compte, et qui dans sa modestie même, apporte davantage que tant de synthèses ambitieuses. On n'y trouvera pas un plan complet de reconstruction de l'école, mais mieux peut-être : l'exposé de ce que serait une école qui n'oublierait pas qu'elle s'adresse à des enfants.

A.P.

(1) Marcel Bataillon, André Berge et François Walter, « Rebâtir l'école », Paris, Payot, 1967, 348 pages (19 F).

Dossier sélection

Les examens

AU cœur du débat actuel sur l'entrée en Faculté, sur le « rendement » de l'enseignement, sur le type de formation qu'il donne : le problème des examens. Des expériences pédagogiques dans ce domaine sont possibles et nécessaires. Il ne s'agit pas de faire de la pédagogomanie, mais de substituer à l'examen — sélection sociale — un contrôle permanent des connaissances. Aussi, versons-nous au dossier cette étude, réalisée en commun par les sections des E.N.S. de l'U.N.E.F., du S.G.E.N. et du S.N.E.S.

Partant de l'article « Langage et Situation pédagogique » de Bourdieu et Passeron (*Les Temps Modernes*, sept. 65, p. 435) nous donnerons une définition précise : l'examen mesure l'acquisition d'un savoir, dans la restitution d'une information pédagogique donnée.

1. — L'examen mesure : c'est dire qu'il est système d'appréciation quantifié, se voulant objectif, voire scientifique. Or, quelle est la rigueur du système de notation employé ? Quels sont ses présupposés, quant au jugement des examinateurs, et quant à la valeur significative du devoir ?

2. — L'examen doit être restitution d'une information — Dans quelles formes ? Le genre « dissertation », les modalités de l'oral ne sont pas neutres, mais posent un certain rapport au langage socialement discriminatif, mesure subtile non d'un savoir, mais d'un savoir-faire extra-universitaire. L'examen juge donc « l'héritage » culturel et ses exclusives sont celles des modes de contrôle qu'il choisit.

3. — L'examen est enfin censé être la restitution d'une information préalablement donnée. Que cette information porte sur les connaissances elles-mêmes ou sur les méthodes de connaissance, l'examen se pose toujours comme aboutissement d'une année scolaire, voire d'un cycle d'étude (baccalauréat). Cette conception de l'examen comme point final exige qu'il soit synthèse d'une somme de connaissances accumulées. Ainsi glisse-t-on facilement vers l'examen-barrage, mode de sélection par l'échec. D'une part, l'examen nécessite le « bachotage », car ce sont les « connaissances » fraîches, même non assimilées, qui sont payantes. D'autre part, l'examen est un « coup de chance » car formant ainsi un tout isolé, sans lien avec le travail du mois de novembre, ni même avec le programme, il ne peut être que loterie inavouée.

A ces trois niveaux, l'examen dans sa forme actuelle se révèle vicié, car il est pensé indépendamment du rapport pédagogique. Il est pourtant le lieu privilégié d'une réflexion sur ce rapport, sur ce qu'il exige de la part de l'enseigné et de

l'enseignant. L'examen doit obéir, en effet, à deux exigences contradictoires :

— être la mesure d'un savoir réel, c'est-à-dire impliquer une pédagogie minimisant la déperdition et posant qu'il **vaut mieux savoir moins, mais mieux**,

— être la mesure d'un savoir étendu, c'est-à-dire répondre à des exigences de programme et impliquer une **pédagogie maximisant la quantité d'information émise** (cf. article cité, p. 439).

C'est dans une telle perspective que nous étudierons les rapports examen-pédagogie, aux trois niveaux précédemment indiqués.

I. — L'EXAMEN-MESURE

La critique a été faite des erreurs flagrantes de notre système de notation. L'ouvrage de Pieron, *Examen et Docimologie* (P.U.F., 1953) est à cet égard plein de renseignements. Malgré ces postulats de psychologue et de technicien docimologue (éliminer le rôle du hasard, favoriser une intégration sociale par une « bonne » orientation) ses recherches nous intéressent comme essai de rationalisation de l'examen. Or, il « reste qu'en l'état actuel du système et des fins qui l'orientent, la rationalisation des moyens et des institutions pédagogiques est toujours immédiatement conforme à l'intérêt des étudiants les plus défavorisés. » (P. Bourdieu - « Les Héritiers » - p. 105).

L'ouvrage de Pieron se présente d'abord comme une dénonciation de l'absence totale de rigueur de notre système de notation ; chose particulièrement visible dans l'écart entre les notes qu'une même copie peut recevoir.

Voici un tableau portant sur les épreuves du baccalauréat, six correcteurs ayant chacun corrigé une même copie (notée sur 20) :

| | Ecart moyen | Ecart maximum |
|----------------------------------|-------------|---------------|
| Dissertation philosophique | 3,36 | 13 |
| Composition française | 3,29 | 12 |
| Version latine | 2,97 | 12 |
| Anglais | 2,24 | 9 |
| Mathématiques | 2,05 | 9 |
| Physique | 1,88 | 8 |

L'écart croît, bien sûr, de l'épreuve de physique à la dissertation, mais s'il est de 2 points dans les épreuves « scientifiques », on peut se demander quelle « justice » présidait aux résultats du certificat de littérature française par exemple, qui jusqu'à cette rentrée comportait une seule épreuve, corrigée par un seul examinateur, épreuve qui est comme de juste une dissertation.

Autre aberration du système de notation : la « moyenne ». L'ensemble des notes se distribue, en effet, suivant une « courbe en cloche ». Or, « il est impossible de faire une coupure légitime dans le groupe modal qui a l'effectif maximum » (Pieron, p. 137) ; les injustices ressenties de la coupure à la médiane conduisent les jurys à « repêcher les cas tangents », c'est-à-dire à sauter dans leur notation de 8 à 10 (cf. L'enquête faite sur les premier et deuxième bac Moderne et Math. Elem. en 1955). Cela est vérifié aux certificats de la licence de Math. qui ne comporte qu'une seule épreuve et où il n'y a que deux notes d'écrit finalement, « plus de 10 » ou moins de 10 », c'est-à-dire « passera ou ne passera pas l'oral », appréciation laissée à « l'objectivité » du correcteur.

C'est que l'échelle théorique (de 0 à 20) n'est jamais l'échelle du correcteur : disparité, donc, entre l'épreuve « technique » où le 18 est possible et la dissertation où 14 est une très bonne note (les deux types d'épreuves étant couplés au certificat de psychologie générale par exemple).

Enfin, dernier facteur de variation, et non le moindre : le correcteur n'est pas fidèle à sa propre échelle.

Qu'une copie moyenne arrive après une excellente ou une mauvaise, qu'elle soit en fin de correction ou au début, autant de facteurs aléatoires, auxquels est suspendue l'admissibilité. Telles sont les critiques majeures de Pieron, auxquelles nous ne pouvons que souscrire devant le nombre, la précision et le sérieux des graphiques ou des tableaux trop parlants. Mais l'enseignement reste mince comparé à l'apparente richesse des renseignements. Tout d'abord un certain nombre de palliatifs techniques, la plupart d'ailleurs non applicables pour des raisons pratiques : généraliser la double correction, « corriger » par un calcul statistique la note de chaque examinateur en fonction de sa propre échelle rapportée à une échelle objective : autant de vœux pieux, car ils nécessitent beaucoup de travail pour un résultat mince.

Mais les études de docimologie apportent une contribution précieuse, d'au-

(Suite page 7)

tant plus qu'involontaire, à la thèse considérant l'examen comme le lieu le plus tangible de la « sélection intellectuelle » comme ségrégation sociale. Cette part très large laissée au « hasard » nous savons que des facteurs non aléatoires la distribuent suivant l'échelle sociale. Piéron met lui-même en évidence cette part de « non quantifiable » — et pourtant mesurée — qu'est « le maniement de la langue, les connaissances littéraires, les qualités d'esprit à dominance opposée de logique et d'imagination » (p. 104). Ces qualités ne se distribuent pas « équitablement », c'est-à-dire au hasard, mais suivant un présavoir que l'école ne fait pas acquérir : l'héritage. Tout critère de jugement non explicité dans un examen mesure en fait cet héritage : ainsi le professeur tenant implicitement compte des fautes d'orthographe dans une copie notera en fait l'origine sociale de l'auteur de la copie (attendons à ce sujet les résultats d'un travail du centre de sociologie européenne). Mais ce n'est

qu'une fois explicité que l'on peut dénoncer le caractère non neutre de ce critère de jugement.

Il en va de même de tous les critères de jugement non formulés. Nous devons donc demander l'intégration à toute formation pédagogique des futurs enseignants de notions élémentaires de **docimologie** visant à expliciter les critères de notation des copies et à préciser les exigences correspondant à telle ou telle note : noter un devoir doit être aussi appris et reposer sur des critères **dits** (et donc susceptibles d'être discutés).

Enfin, cette étude montre qu'il est impossible de demander à un examen de mesurer autre chose que l'acquisition d'un savoir : le pronostic d'aptitudes, en particulier, ne peut être fait par les résultats d'un examen.

U.N.E.F., S.G.E.N.,
S.N.E.S.

(A suivre.)

Licence ou maîtrise dans les facultés des sciences

Un exemple : les mathématiques

LICENCE ET MAITRISE

Il avait été prévu, au début de la réforme des études qu'à la fin du premier cycle, les étudiants, après notification d'un conseil d'orientation, s'orienteraient, soit vers la licence, soit vers la maîtrise, avec impossibilité de faire les deux sortes d'études de front. Des décrets, parus récemment, autorisent les étudiants des I.P.E.S. et des E.N.S. à faire licence plus un certificat de maîtrise. Cette même possibilité était accordée à des étudiants ayant fait une partie de la licence ancienne manière.

Toutes ces mesures partielles, donnent, en très faible partie, satisfaction à certaines revendications syndicales, mais sont profondément incohérentes.

La réforme récente des études institue essentiellement deux voies après le premier cycle : première voie : la maîtrise en deux ans avec deux certificats par an : C1 et C2, la première année, C3 et C4 la deuxième année. Les programmes parus montrent que la maîtrise veut donner une formation très spécialisée (4 maîtrises en mathématiques), de haut niveau théorique, dont le débouché naturel est la recherche.

La deuxième voie, la licence a pour but au contraire la formation professionnelle directe des professeurs du second degré. Trois années d'études théoriques sont insuffisantes pour un professeur du second degré.

CONCILIER LES INCONCILIABLES

Ces voies diversifiées mènent les étudiants d'I.P.E.S. à une impasse :

sauf travail considérable, il est hors de question qu'un licencié enseignant puisse « avaler » le programme de maîtrise pour se présenter à l'agrégation, les chances de promotion professionnelle sont gravement compromises. Les étudiants des I.P.E.S. qui sont très souvent parmi les meilleurs se voient obligés par les structures actuelles de s'orienter vers la voie la plus courte. Cela est grave pour eux et pour l'avenir de notre enseignement secondaire.

La licence demande 15 heures de cours et de travaux pratiques par semaine, chaque certificat de maîtrise 10 heures et, sauf interprétation différente des facultés, l'ensemble commun aux deux programmes est à peu près vide. Dans ces conditions, il est impossible à un étudiant de faire licence et maîtrise.

Le décret récent autorise les étudiants des I.P.E.S. à faire C1 ou C2 plus licence. Ceci est-il possible ? Tout dépend, bien entendu, du niveau, encore inconnu, où se placera l'examen, et de ce que les jurys entendent

exiger d'un licencié. D'ores et déjà on peut dire que la chose sera fort difficile, l'étudiant aura 25 heures de présence au lieu de 20 pour un futur maître, donc surcharge de travail ; les préoccupations des deux programmes sont différentes et il est fort probable, qu'acculé par la nécessité, l'étudiant sacrifiera dans la licence la partie proprement professionnelle au profit de la partie théorique ; seule solution lui garantissant une chance de promotion ultérieure.

La solution est bancale, les programmes de C1 et C2 forment un tout et il y a grand avantage à les étudier ensemble.

LE PETIT GENIE

L'année d'études suivante, que fera notre étudiant ? S'il est reçu à la licence et à C1, devra-t-il faire C2, C3 et C4, la deuxième année ? Beau programme en perspective.

S'il est reçu à C1 et recalé à la licence qu'en pensera la direction de l'I.P.E.S. ?

Toutes ces questions sont sans réponse parce qu'il est impossible, sans préjudices pour les étudiants, de faire cohabiter deux enseignements à l'esprit et aux finalités si différentes.

COMMENT FAIRE ?

N'aurait-il pas été plus simple d'autoriser, sur critères universitaires simples, les ipéssiens à préparer la maîtrise à part entière et à différer à la fin de la maîtrise la formation professionnelle ? Cette formation est indispensable, vu le caractère étroitement spécialisé des maîtrises, et comporte un complément de culture générale scientifique. Ou bien de créer de véritables maîtrises d'enseignement, comme nous l'avons demandé ?

MA GRANDEUR VOLE BAS !

Mais le gouvernement veut des professeurs du secondaire rapidement, de préférence pas trop qualifiés, ce qui permet de les payer moins et d'abaisser aussi les frais de formation. Ces vues sont des vues à court terme, elles compromettent gravement l'avenir ; et toute solution intermédiaire est incohérente.

J.-L. PIEDNOIR.

Il faut créer des Instituts universitaires de pédagogie

POUR améliorer la formation professionnelle des enseignants de tous degrés, pour lui donner une unité, indispensable dans la durée et dans les structures, le S.G.E.N. demande la création d'INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE PÉDAGOGIE (I.U.P.) ; qui, dans un premier temps, assureraient la coordination des divers centres actuels de formation (Ecoles normales, Centres régionaux de C.E.G., I.P.E.S., C.P.R., E.N.N.A., E.N.S.) ; qui permettraient d'amener la formation théorique de tous les enseignants à 4 ans ; qui soutiendraient une indispensable intensification de la recherche fondamentale et appliquée en matière de Sciences de l'Education, ainsi qu'un enseignement théorique et pratique s'appuyant sur cette recherche ; qui placeraient l'ensemble de la formation des maîtres au sein de l'enseignement supérieur ; qui éviteraient tout divorce entre le métier d'enseignant et celui de chercheur.

Premier degré

Solidarité - Bretagne

Un de nos camarades, sorti de l'École Normale en juin a été nommé dans une école publique du Morbihan fermée depuis plusieurs années et rouverte à la rentrée à la suite de manifestations du C.D.A.L. (1). « Des tables comme on n'en fait plus depuis longtemps, deux petits tableaux fixes et le matériel de première nécessité que lui a en partie fourni un collègue ami », voilà comment a débuté L. R.

La situation s'est déjà améliorée, mais il reste beaucoup d'aménagements à faire, beaucoup de matériel à acheter pour une école que L.R. veut faire prospérer. S'il a finalement obtenu le « parrainage » (aide aux écoles en difficulté organisée et contrôlée par le C.D.A.L., c'est-à-dire essentiellement le S.N.I.); c'est grâce à sa détermination et après d'âpres discussions dans lesquelles il s'est heurté aux préjugés et aux réticences de gens qui croient que le S.G.E.N. est partisan de l'aide à l'enseignement privé.

Nous lançons un appel à la solidarité des sections départementales et des adhérents en faveur de l'école de notre camarade. Ce cas illustre bien la situation difficile des écoles publiques dans l'Ouest, que le secrétaire de la Section Académique de Rennes décrit en quelques traits : « Les municipalités bien pensantes ont pour principe de donner la même somme par élève comme crédit de fonctionnement aux écoles privées et publiques et de faire le moins possible pour les bâtiments. Beaucoup d'écoles publiques ne comptant que 10 à 20 élèves en classe unique ont donc beaucoup plus de difficultés que leurs rivales qui ont 100 ou 120 élèves (proportion fréquente). Cette politique jointe aux multiples pressions a amené la fermeture de nombreuses écoles publiques rurales depuis 1946 et surtout depuis 1951, à tel point que, dans le Finistère, un canton comme celui de Plabennec n'a plus aucune école publique... »

● VERSEZ VOTRE PARTICIPATION A :
S.G.E.N. - SERVICE PUBLIC
C.C.P. 15-947-50 PARIS

N. B. — Dans la séance du 29 novembre, le Bureau national général a décidé d'accorder une aide immédiate de 500 F à l'école de Trédion.

(1) C.D.A.L. : Comité Départemental d'Action Laïque. (Voir Dictionnaire de la laïcité, « S.U. » nos 411 et 412).

Instituteurs ou collecteurs

Mise au point :

Nous avons reçu du président de l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École), la lettre suivante. Nous la publions d'autant plus volontiers que nous sommes parfaitement d'accord avec le point de vue exprimé. En déplorant ce que sont, en fait, beaucoup de coopératives, M. Toraille explique lui-même la confusion abusive que nous avons fait entre la coopération scolaire et la perception de redevances et de recettes de toute nature. Mais l'explication ne légitime pas notre maladresse, dont nous nous excusons auprès de tous ceux pour qui la coopérative scolaire n'est pas un euphémisme recouvrant une très banale collecte d'argent.

G. DUQUESNE.

Monsieur le Directeur,

Je relève dans le numéro 445 du « Syndicalisme Universitaire », du 23 novembre 1967, un article signé G.D. et intitulé : « Instituteurs ou collecteurs », où il est dit notamment que les coopératives (citées pêle-mêle avec d'autres organismes ou œuvres) imposent aux maîtres et aux directeurs un effarant travail permanent de comptabilité.

Je voudrais attirer l'attention de vos lecteurs en soulignant que dans une coopérative scolaire correctement gérée ce sont les élèves qui tiennent la comptabilité, et que le rôle du tuteur de la coopérative (maître ou directeur) doit se limiter à contrôler la correction et la régularité de la gestion.

On ne peut que déplorer que trop de maîtres et de directeurs aient tendance à faire de la coopérative une « caisse à sous » qu'ils gèrent avec une scrupuleuse honnêteté, mais qu'ils détournent de son but essentiel qui est un but éducatif.

En faisant en sorte que la coopérative scolaire soit une authentique société démocratique, on permettra aux maîtres et aux directeurs de jouer pleinement leur rôle qui est un rôle de tuteur et de conseiller.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de porter cette mise au point à la connaissance de vos lecteurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le président de l'O.C.C.E. :

R. TORAILLE,

Inspecteur d'Académie de la Seine.

Information des maîtres par la télévision

Au moment où nous mettons à l'étude le problème de la formation permanente, nous signalons à ceux qui ne la connaîtraient pas l'émission :

— ATELIER DE PEDAGOGIE, LE MERCREDI, de 17 h 55 à 18 h 25.

Cette série d'émissions à l'intention des instituteurs et institutrices (y com-

pris celles des maternelles) « se propose d'apporter aux maîtres des informations directement utilisables ou non pour leur enseignement, d'alimenter une réflexion pédagogique, sans imposer de solution, ni donner des procédés à imiter. Elle voudrait être une occasion d'échanges entre collègues, entre spécialistes et pédagogues, entre utilisateurs de l'enseignement et enseignants ».

Le programme de cette année comprend 25 émissions réparties entre trois thèmes :

- initiation à la mathématique moderne : 1^{er} et 2^e trimestre, et nous recommandons ces émissions remarquables déjà diffusées en partie l'an dernier ;
- problèmes de l'enseignement pré-scolaire : 2^e trimestre.
- enseignement du français : 3^e trimestre.

Pour plus de détails, consulter le Bulletin de la Radio-Télévision scolaire ; l'abonnement donne droit au service gratuit du dossier mensuel : « INFORMATION DES ENSEIGNANTS », indispensable pour suivre avec profit certaines émissions.

Instituteurs détachés

● La Commission nationale d'avancement des instituteurs et professeurs de C.E.G. détachés EN FRANCE se réunira courant décembre pour examiner les promotions au titre de l'année 1967.

● RECOMMANDATIONS A TOUS LES ADHERENTS EN POSITION DE DETACHEMENT, directement concernés par cette information ou non, détachés en France ou HORS DE FRANCE :

— Envoyez au S.G.E.N., Section du 1^{er} Degré, 5, rue Mayran, Paris-IX^e, la fiche de position qui vous a été transmise par le secrétaire S.G.E.N. de votre département d'origine.

— Si vous n'avez pas reçu cette fiche, demandez-en une sans tarder au S.G.E.N. national. Les renseignements demandés par ce document nous sont indispensables pour mettre à jour notre fichier « Personnel détaché » et pour suivre au mieux vos intérêts de carrière.

Permutations

● INSTITUTRICE TITULAIRE 90 cherche permutante pour Paris ou région parisienne. Ecrire à Mlle RESS, 7, rue du Crêt, 90 - Beaucourt.

● INSTITUTRICE 93 cherche permutante titulaire 22 pour septembre 1968. Ecrire OGER, 11, rue Lacroix, Paris (17^e).

Classes de transition - Classes pratiques

Quel avenir ?

LA Journée nationale d'études du 23 novembre 1967 a été consacrée aux classes de transition et aux classes pratiques.

— Situation des maîtres : indemnité de conseils d'observation, horaires, statut, responsabilité civile (sorties et accidents du travail), mouvement, inspection, épreuves pratiques du C.A.E.T.-C.A.E.P., formation permanente et réunions des maîtres.

— Les élèves : recrutement, but de la scolarité, préparation à la vie, orientation et débouchés, gratuité de l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans.

— Locaux, équipement, crédit de fonctionnement.

Ordre du jour plutôt chargé, et qui s'explique par les difficultés de tous ordres que rencontrent nos collègues, difficultés dont l'accumulation menace, et leur santé, et leur équilibre. Il ne s'agit pas de la fatigue due à l'instabilité des élèves et aux méthodes employées : cela, les instituteurs qui ont choisi d'exercer en transition ou classes pratiques en étaient bien conscients. Mais ils protestent violemment contre les conditions de travail qui leur sont faites et dont la responsabilité est partagée entre le Ministère de l'Education nationale et le Gouvernement. Des exemples, il est — hélas ! — trop facile d'en donner :

- Les sorties, visites, enquêtes entraînent des dépenses auxquelles la plupart des familles ne peuvent faire face. La coopérative a d'autres buts. Quel financement est prévu ? Généralement aucun (il n'est même pas possible d'obtenir des réductions de tarif).

- Locaux et équipement donnent lieu à d'excellents gags : machines livrées en attente sous un préau, faute de salle, salle pour atelier, mais sans machines ; atelier et machines... mais sans installation électrique adéquate...

Il faut noter que là où existent les trois salles réglementaires pour deux classes, il s'agit d'une « richesse » toute provisoire, l'extension du C.E.S. prévue pour l'année suivante amènera l'attribution de ces salles à des classes (des vraies, celles où chaque élève a une table, une chaise, et n'en bouge surtout pas !).

Petites annonces

• NOEL A LOUER PT. APPT. nf. tt. conf. près stat. ski. Ecrire FAURE C., « Pisançon », 05 - Saint-Bonnet-en-Champsaur.

• MAISON FAMILIALE DE VACANCES (AUDE) recherche pour août 1968 cuisinier, prendrait conjoint pour aide-cuisinière. Ecrire : « Le Logis Familial », 4, rue Borrel, 81-Castres.

- Le recrutement des élèves n'est pas souvent rationnel ! Ils entrent en transition faute de pouvoir aller ailleurs, et bien souvent aucun examen d'O.S.P. n'est fait avant l'affectation. Résultat : en 66-67, les C.E.S. comptaient 56.000 élèves de section transition-pratiques sur un total de 409.000 élèves. Les prévisions du V^e Plan proposaient 25 % d'une classe d'âge et 5 % d'inadaptés. Mais il semble qu'un certain nombre d'inadaptés se trouvent en transition, sans profit pour eux, et faussant complètement le but de cette section.

- Les maîtres doivent se réunir. De plus, on leur offre parfois des séances de formation permanente (excellent !) le jeudi (beaucoup moins bien !). Pas question d'indemnité de transport.

- Si, par chance, un maître n'a pas 29 heures de service, on lui demande d'aller surveiller d'autres classes, de les conduire au stade, ou de faire du secrétariat. Pour préparer enquêtes, visites d'usines, voir les parents, psychologue, médecin, assistante, conseiller d'orientation, il lui reste le dimanche.

Nous pensons qu'il suffirait de quelques mesures assez simples pour remédier à ces difficultés : ramener le service des maîtres à un maximum analogue à celui des C.E.G., construire des locaux et les équiper pour répondre aux définitions énoncées dans les instructions officielles, donner un crédit de fonctionnement conforme aux méthodes d'enseignement préconisées. **C'est bien un problème de budget et d'organisation administrative.**

Si ces difficultés matérielles ne sont pas insolubles (il suffirait de donner les moyens nécessaires...), nos collègues manifestent une inquiétude beaucoup plus grave. Les classes de transition (tout au moins une forte proportion d'entre elles) ne répondent pas à leur vocation : Transition vers un enseignement moderne ou vers un enseignement professionnel. Le nombre d'élèves qui réussissent à rattraper le cycle normal d'études est très faible. Quant aux classes pratiques, elles souffrent essentiellement de n'avoir pas de débouchés : ce « pré-professionnel » incertain et mal défini ne s'ouvre guère sur le professionnel, en particulier vers les C.E.T. C'est un problème qu'il faut reconsidérer entièrement si nous voulons que la prolongation de la scolarité soit une réussite : former les filles et les garçons non seulement dans la perspective du métier, mais dans un souci de préparation à la vie, afin qu'ils puissent faire face à leurs responsabilités d'adultes et de citoyens, ce programme devant être pris en charge par l'Education nationale. Simone MALAQUIN.

ANCIENS M.A. EN C.E.S.

AUDIENCE CHEZ M. BLANCHARD

Les M.A. qui sont devenus professeurs de C.E.G. ne peuvent, actuellement, faire valider, pour leur ancienneté de carrière, leurs services dans le deuxième degré. Le S.G.E.N. demande s'il ne serait pas possible, étant donné la similitude des enseignements donnés, de compter les services en lycées dans l'ancienneté générale.

M. Blanchard précise que cette validation sera possible après la publication du statut des maîtres de C.E.G.

CONSEIL INTERIEUR DES C.E.S.

AUDIENCE CHEZ M. BLANCHARD AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE (17-11-67)

La délégation S.G.E.N. (H. Angeville, Beneton, L. Cartier, Duquesne, S. Malaquin, Martinet, Panier) demande une révision de l'arrêté du 1^{er}-8-67 qui fixe la composition des conseils d'administration. En effet, les représentants élus du personnel : un instituteur, un professeur de C.E.G. un professeur certifié, ne correspondent pas à la composition du personnel. Le S.G.E.N. demande que cette représentation soit équilibrée : deux maîtres du premier degré, deux maîtres du second degré.

M. Blanchard expose la thèse du ministère. Il ne s'agit pas de représenter des personnels d'origines différentes, mais trois types d'enseignement : transition-pratiques, enseignement court, enseignement long.

La délégation insiste sur la nécessité d'éviter des difficultés supplémentaires à l'intérieur des C.E.S.

C.E.G.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

A compter du 1^{er} septembre 1967, le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les instituteurs pour le compte et à la demande des collectivités locales, est ainsi fixé :

— Maîtres et directeurs de collèges d'enseignement général.

Instituteurs et directeurs assimilés.

- Traitement moyen : 15 829 F.

- Taux de l'heure : 10,14 F.

(Rappelons que ce taux horaire est calculé sur la base d'un service de 30 heures par semaine, alors que, depuis 1957, le personnel des C.E.G. a un service de 24 heures.)

S. E. P.

POSTES VACANTS A LA RADIO-TELEVISION SCOLAIRE (Rectificatif)

L'information relative à la vacance de postes d'enseignements destinés à la préparation des émissions radiotélévisées concernant les sections d'éducation professionnelle est parue, non page 16, mais en bas de la 2^e colonne page 12, à partir de « Le B.O. n° 44... »

Lycées - C. E. S. - Écoles normales

Informations

Concours de recrutement

● Les concours et la Réforme C.A.P.E.S. ET AGREGATION

Nous rappelons la circulaire du 19 octobre (B. O. n° 41, du 21-11-1967).

● C.A.P.E.S. et C.A.P.E.T. — La réglementation en vigueur est maintenue, étant entendu qu'à partir de la session de 1968 (pour les élèves-professeurs des I.P.E.S.) et de 1969 (pour tous les candidats) la licence d'enseignement (nouveau régime) sera admise pour l'inscription des candidats.

● Agrégation. — La réglementation en vigueur est maintenue pour la session de 1968. Les candidats doivent donc être titulaires de la licence (ancien régime) et d'un D.E.S. (ou diplômes d'études approfondies ou doctorat de troisième cycle selon les textes en vigueur).

Des textes réglementaires fixeront, en outre, les conditions dans lesquelles, à partir de la session de 1969, les maîtrises seront admises pour l'inscription.

POUR LES ELEVES DES I.P.E.S. SCIENTIFIQUES EN COURS DE SCOLARITE

(Circulaire du 31 octobre parue au B. O. n° 42 du 9-11-1967).

● La circulaire du 23 août 1967 (B. O. du 7 septembre) prévoit notamment que les élèves-professeurs des I.P.E.S. des facultés des sciences titulaires de la licence d'enseignement à l'issue de deux années de scolarité dans ces instituts (ou d'une année de scolarité s'ils sont rentrés au niveau de la deuxième année) accompliront durant l'année universitaire 1967-1968 l'année de préparation à l'oral du C.A.P.E.S. ou du C.A.P.E.T. durant laquelle ils pourront postuler un ou plusieurs certificats de maîtrise.

ACADEMIE D'ORLEANS

NOTRE camarade Culioli, responsable des adjoints d'enseignement, et à ce titre élu à la Commission paritaire, est décedé brutalement au début de ce trimestre. Le bureau et le comité académique tiennent à dire l'estime qu'ils avaient pour lui ; déjà malade, il n'en conservait pas moins sa charge.

Nous avons pensé, à l'occasion de Noël, faire un geste pour sa petite fille âgée d'un an.

Veuillez adresser tous les dons :
au S.G.E.N., Section Académique
N° 571-75 centre ORLEANS
(Rappelant dans la correspondance
pour Mme Culioli »).
Merci à l'avance.

A titre transitoire, les intéressés auront la possibilité de préparer, au lieu de certificats de maîtrise, un D.E.S. qui leur permettra, au même titre que la maîtrise, de solliciter le bénéfice de l'année de préparation à l'agrégation de 1968-1969 suivant les modalités qui seront fixées ultérieurement.

En effet, les titulaires de la licence d'enseignement (ancien régime) qui obtiendront le D.E.S. en 1968 seront autorisés à se présenter à l'agrégation.

● Dates des concours de 1968

● Troisième session spéciale des certificats du diplôme de T.M.E. et E.M. — La session s'ouvrira en janvier. Les dates seront fixées ultérieurement.

Date limite d'inscription : 30 novembre au secrétariat de chaque académie.

● C.A.P.E.S. théorique : à partir du 13 mai 1968.

● Agrégation : à partir du 6 mai 1968.

● Certificats du diplôme T.M.E. (concours normal) à partir du 18 mai 1968.

● Certificats d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral :

première partie : à partir du 26 avril 1968 ;

deuxième partie : à partir du 5 juin.

● Certificats du diplôme de dessin et arts plastiques : à partir du 3 mai 1968.

Pour ces différents concours les registres d'inscription seront ouverts du 15 novembre 1967 (1^{er} décembre pour le C.A.P.E.S.) au 16 janvier 1968 au secrétariat de chaque académie ainsi qu'au siège des missions culturelles à Alger, Tunis et Rabat.

Pour le détail des épreuves et le dossier d'inscription, consultez le B. O. n° 44, pp. 2824 à 2833.

● Dispense du stage d'agrégation pour certaines catégories de professeurs

(Certifiés, stagiaires C.P.R., C.E.G., etc.) voir B. O. n° 43, p. 2779.

● Concours de recrutement pour l'enseignement technique

C.A. à l'enseignement pratique, section chefs de travaux de lycées techniques garçons :

Concours à partir du 29 janvier.

Inscription avant le 15-12-1967.

Les renseignements et dossiers à remplir sont à demander et à envoyer au ministère de l'Éducation nationale, direction de la Pédagogie, bureau E T 7, 110, rue de Grenelle, Paris-7^e.

Réunions syndicales

- B.N.L. : le 6 décembre.
- Commission du premier cycle : le 7 décembre.
- Séance de travail des élus aux C.A.P. nationales : le 10 décembre.
- Commission des agrégés } Le 17
- Commission des certifiés } décembre

Audience

à la Direction du Personnel
le 24 novembre :
délégation ministérielle
de professeurs certifiés

M. Lorig a reçu L. Cartier, secrétaire nationale du second degré.

Le texte officiel permettant le recrutement de délégués ministériels n'est pas encore publié et le ministère ne peut donc que procéder à des délégations rectorales avec promesse de D.M., ainsi que cela avait d'ailleurs été précisé dans le télégramme du 18 septembre (voir S. U. du 28 septembre, n° 438, p. 11).

Le ministère appliquera très strictement les conditions exposées dans le télégramme, en particulier les 5 années d'ancienneté dont 2 avec la licence dans des classes d'enseignement long.

L. Cartier a rappelé la promesse faite par M. Sidet au Conseil supérieur de la fonction publique, de retenir aussi les candidatures des licenciés exerçant en moderne court.

Le recrutement sera cette année très limité pour les raisons que nous avons déjà données : date tardive du télégramme, limitation des disciplines et des académies. Il est probable qu'il ne sera pas attribué plus d'une soixantaine de D.M. Pour certaines disciplines (lettres et philo) les propositions ne sont pas encore parties du ministère. Pour les autres, un échange long et compliqué de correspondance avec les rectorats est en cours pour ajuster les besoins, les candidatures et les conditions à remplir par les candidats.

Un assez long échange de vue a suivi sur les critères retenus pour ce recrutement exceptionnel et la conception de la promotion interne. Il en ressort que la position du ministère est beaucoup plus restrictive encore qu'on ne le pensait jusqu'à présent et que les espoirs de titularisation que nos collègues avaient retiré de la promesse d'une promotion interne ne peuvent être, en l'état actuel des choses, que déçus. Nous reviendrons plus longuement sur ce point dans un prochain article.

(Suite page 11)

Affaires corporatives

Au cours de l'audience auprès de M. BLANCHARD, adjoint du Secrétaire général pour les questions financières et statutaires, le Secrétariat de la section des enseignements du second degré est intervenu sur les questions suivantes :

— Prise en compte des années d'I.P.E.S. dans le classement des nouveaux titulaires ;

— Remboursement des frais de changement de résidence à l'issue du C.P.R. ;

— Paiement des nouveaux certifiés au deuxième échelon sans attendre le reclassement ;

— Paiement des heures d'interrogation au B.E.P.C. ;

— Paiement des indemnités pour charges administratives aux principaux et sous-directeurs de C.E.S. ;

— Incidence de la multiplication des nominations « à titre provisoire » sur le remboursement des frais de changement de résidence ;

— Paiement du traitement de vacances des fonctionnaires réintégré en France à la fin d'un contrat de coopération.

Compte rendu du B.N.L.

I. - B.N.L. du 8 novembre

Présents : Mmes Cartier, Fouré, Deslandres, Pelletier ; MM. André, Armand, Clad, Fouqué, Grenouilleau, Montagnier, Poulet, Martinet, secrétaire général adjoint (pour les problèmes d'unité d'action).

Questions corporatives

POULET, qui participe pour la première fois au B. N. en tant que chargé des questions corporatives, donne connaissance des notes à remettre au Ministère (voir ci-après).

Visite du Ministre à Orléans

ARMAND, secrétaire académique, rend compte de cette visite. Le S.G.E.N. a participé à différentes séances de travail (commissions paritaires notamment) et a été reçu en audience.

Des notes ont été remises au Ministre qui s'est engagé à y répondre : carte scolaire ; sections d'éducation professionnelle ; effectifs des classes ; personnel, en particulier AE, MA et MI-SE ; cas particulier des professeurs de français dans le technique long.

Relations intersyndicales

Une circulaire aux SE fait le point des problèmes de relations avec le SNES.

Le Bureau décide d'envoyer une nouvelle lettre au S.N.E.S. pour préciser sa position. Il demande que la Confédération fasse une note aux U.D. sur la question (1).

CLAD fait un exposé sur les positions du S.N.A.L.C. en matière pédagogique et revendicative.

Quand faudra-t-il demander sa mutation ?

La circulaire sur le mouvement risque de ne pas paraître avant la première quinzaine de décembre, comme l'an dernier. Mais nous avons pu dès aujourd'hui obtenir quelques précisions, qu'il ne faudra cependant considérer comme officielles qu'après la parution de la circulaire.

Elle reprendrait dans ses grandes lignes, les dispositions de la circulaire du 13 décembre 1966 (1) pour le mouvement de 1967. Sauf sur un point :

● Les demandes de mutation dérogoatoires, c'est-à-dire formulées avant deux ans de séjour dans le premier poste ou trois ans dans les postes suivants s'ils ont été demandés. Les collègues concernés rempliront des formulaires spéciaux. Qu'ils songent dès à présent à réunir les pièces justificatives de leur demande : certificats médicaux ; certificat de travail ou de résidence du conjoint pour un rapprochement, etc. Il n'est pas prévu de passage devant un comité médical pour appuyer une demande de mutation : la procédure serait trop lourde, pense-t-on au ministère.

D'autre part, il est possible que soient expérimentés cette année, dans deux disciplines (anglais et P.T.A. de lycées techniques) des formulaires nouveaux destinés à être exploités par une machine électronique.

Le matériel devrait être en place dans les établissements pour la rentrée de janvier. La date limite de dépôt des demandes serait le 20 JANVIER 1968.

(1) Parue le 22 décembre au B. O.
Voir « S. U. » numéro 415 du 5-1-67.

Les indemnités de baccalauréat

Comme chaque année à cette époque, nous recevons des lettres de collègues se plaignant du retard avec lequel sont payées les indemnités dues pour le baccalauréat (vacations, frais de mission et de déplacement). Il est scandaleux que les collègues soient obligés d'avancer à l'Etat pendant plusieurs mois pour assurer le fonctionnement de ses services, des sommes dépassant 300 NF. et ce, sans intérêt alors que le percepteur sanctionne impitoyablement le moindre retard dans le paiement des impôts. Il serait aussi simple pour l'administration d'avancer le montant des frais de déplacement et de logement. Cette façon de procéder existe au ministère des Armées, pourquoi pas à l'Education nationale ?

C. POULET.

I.P.E.S. - M.I.-S.E. - M.A.

L'article : Licence ou maîtrise
page 7

vous intéresse.

Sur le bloc-notes du secrétaire d'établissement

et des responsables départementaux

● CONSULTEZ LE « B. O. » !

Vous trouvez souvent cette phrase à la suite d'une information ou en référence d'un article. Vous vous demandez parfois où le consulter et ce qu'est en réalité cet instrument.

Le Bulletin officiel de l'Education nationale est un recueil des textes officiels concernant l'Education nationale (décrets, arrêtés, circulaires, etc.). Puisque nul n'est censé ignorer la loi, vous devez donc connaître ces textes.

Il paraît chaque semaine (sauf en août).

Tous les établissements scolaires reçoivent plusieurs exemplaires du « B. O. » et une circulaire récente rappelle qu'ils doivent être mis à la disposition du personnel pour consultation.

« Je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour qu'un exemplaire de ce document puisse être consulté par tous les membres du personnel, y compris le personnel de service. »

(Circulaire du 10-11-1967 de la direction de la pédagogie.)

Dans certains établissements, le recensement des textes intéressant le personnel est communiqué régulièrement aux professeurs. Pourquoi pas dans le vôtre ? Voilà une revendication que le conseil intérieur peut prendre à son compte.

● PREFON

Le S.E. fait connaître à tous ses collègues cette très intéressante retraite complémentaire. Il peut commander au S.G.E.N. des documents supplémentaires à ceux qu'il a déjà reçus. Enfin tous renseignements peuvent être obtenus au siège de la Prefon, 95, rue de Courcelles, Paris (17^e).

● ENQUETE. — Le S.E. vraiment négligent qui n'a pas encore répondu s'empresse de le faire dès la lecture de ces lignes, en respectant bien toutes les consignes données dans la circulaire.

C. M.

VADE MECUM

des personnels des Lycées

C.E.S., Ecoles normales, C.E.T.

(à jour au 1^{er} octobre 1967)

10 francs

(port compris)

S. G. E. N.

C.C.P. - PARIS 8776-93

Nos problèmes à l'échelle internationale (suite)

L'INTERET présenté par le document établi en conclusion des travaux du séminaire de l'O.C.D.E. des 4-6 septembre 1967 nous incite à en livrer à nos lecteurs de nouveaux extraits qui font suite à ceux reproduits dans le précédent numéro.

Nos camarades remarqueront la grande similitude d'idée et d'expression que présentent ces textes avec le contenu de notre brochure « Positions syndicales », datant d'avril 1965, et traitant à l'échelon français de ces mêmes problèmes.

La participation du S.G.E.N. à ce séminaire international était assurée par Mlle H. Angeville, J. Beneton, P. Martinet, C. Montagnier et A. Prost.

« L'enseignement, par sa double mission d'instruire et d'éduquer, vise donc à la pleine formation de l'homme.

« Mais le développement des connaissances est tel qu'il serait prétentieux, et sans aucun doute inutile, de vouloir apprendre tout. L'enseignement ne peut viser à une accumulation démentielle de savoir. Plus que leur volume, ce qui importe c'est sans doute l'usage qu'on peut faire de ses connaissances pour comprendre de nouveaux phénomènes et faire encore un pas en avant. Il faut savoir choisir et ne retenir que ce qui est essentiel en même temps qu'il faut s'efforcer de développer la réflexion, l'esprit critique, les capacités d'adaptation à des conditions nouvelles. »

« L'école, considérée comme responsable de l'éducation des enfants, doit se plier à ces exigences et ce, dès ses premières actions. »

« ... Parce que chez les individus les formes d'intelligence sont différentes, les uns étant plus portés vers le concret ou le pratique, les autres vers l'abstrait ou le théorique, des orientations différentes devront être faites. Mais il est dangereux et grave de procéder à ces orientations par éliminations, de le faire trop tôt et de le faire de façon définitive. Les options fondamentales doivent être reportées à l'âge de l'adolescence, des voies de rattrapage sont à prévoir pour ceux qui s'éveillent ou se décident un peu plus tard que les autres.

« En tout cas, les voies suivies, qu'elles soient courtes ou longues, doivent déboucher sur une préparation sérieuse à la vie active et contenir les éléments nécessaires aux possibilités d'évolution et d'adaptation à toute une exis-

tence laborieuse. Ces voies ne sauraient être choisies en fonction du prestige dont jouissent certaines formations dans une société qui n'a pas encore situé exactement ses réalités, sinon elles deviendraient des impasses pour ceux qui s'y seraient engagés sans qu'elles répondent à leurs capacités, à leurs goûts, à leurs aspirations. »

« La réalisation d'une telle politique d'éducation implique la mise en œuvre d'un certain nombre de moyens.

« Tout d'abord, il faut disposer d'un corps suffisant de personnel enseignant hautement qualifié. Contrairement à des idées trop souvent répandues, on peut trouver les effectifs nécessaires pour autant qu'on ait la volonté réelle de les attirer, de les former. Il faut détruire l'idée que le besoin de formation pédagogique varie proportionnellement au niveau auquel on enseigne. Les maîtres qui assurent la première étape du processus d'enseignement ont des responsabilités au moins égales à celles de leurs collègues qui enseignent à des niveaux plus élevés. Tous doivent être formés dans des institutions au plus haut degré. »

Postes vacants à la Radio-Télévision scolaire (Rectificatif)

Une série d'erreurs matérielles dans la présentation de la page 12 du précédent numéro (« S.U. » numéro 446) a rendu peu apparente l'information, extraite du B.O. numéro 44, relative à la vacance de postes d'enseignants destinés à la préparation des émissions radio-télévisées concernant les sections d'éducation professionnelle.

Sous le titre (rouge) : « Sections d'éducation professionnelle » (bas de la 3^e colonne de la page 12), le renvoi à la page 16 du même numéro de « S. U. » est nul et non avenue. Par contre, l'information considérée figure en bas de la deuxième colonne et en haut de la troisième de cette même p. 12, sous le titre (rouge) : « C.E.S. », à la suite de l'information relative aux « Indemnités de charges administratives ».

Nous prions nos lecteurs de nous excuser pour cette confusion et, sans rancune, de prendre connaissance de cet avis de vacance de postes, s'ils ne l'ont déjà fait.

LU AU « B. O. »
N° 44 DU 23-11-67

— Programme du concours de P.E.G. lettres (session 1968, pp. 2816 et 2817.

Concours spéciaux M.A.

A l'heure où nous rédigeons cette information (29-11-67), les arrêtés concernant, d'une part, la détermination des spécialités sur lesquelles porteront les concours, d'autre part, la fixation du nombre de postes ouverts pour chacune sont à la signature au ministère. Nous venons de renouveler nos interventions dans le but de hâter la publication de ces arrêtés et de la date de ces concours.

Rappelons qu'en matière de date, l'arrêté du 31-5-67 (« S. U. » n° 439, p. 22) prévoit qu'un délai de trois mois devra s'étendre entre la clôture du registre des inscriptions et le début des épreuves de chaque concours. En conséquence, le registre des inscriptions n'étant pas encore ouvert, le délai de trois mois qui courra à partir de sa clôture ne permet pas de prévoir, au plus tôt, avant fin mars ou début avril 1968 le commencement des épreuves.

Précisons, par ailleurs, que les maîtres auxiliaires qui remplissent les conditions pour se présenter à la session normale des concours de recrutement de 1968 (annonce faite dans le précédent numéro en ce qui concerne les P.T.A.) ont intérêt à le faire. Concours normal et concours spécial sont deux choses différentes et non incompatibles. Ils offrent aux intéressés deux moyens distincts de parvenir à la titularisation.

Titularisation 1967 des enseignants des C.E.T.

Les arrêtés de titularisation des P.E.G. P.E.T.T., P.T.A. et chefs de travaux de C.E.T. dont le stage de fonctionnaire venait à expiration en 1967 viennent d'être diffusés par le ministère auprès des rectorats, pour notification aux bénéficiaires. Notre syndicat a avisé personnellement chaque collègue titularisé. Ceux pour qui la décision favorable n'est pas intervenue sont invités à nous faire connaître leur situation exacte en écrivant à : S.G.E.N.-C.E.T., 5, rue Mayran, Paris (9^e).

Mouvement du personnel

La circulaire ministérielle doit, en principe, paraître le 13 décembre. La date limite de réception des demandes par le ministère serait fixée au 20 janvier (ce qui suppose un délai plus bref pour le dépôt de ces demandes au rectorat, par transmission hiérarchique).

Trois types de fiches seront utilisées : a) fiches normales en vigueur depuis deux ans; b) fiches réservées aux cas de « dérogations » (cf circulaire ministérielle du 25-8-67, « B. O. » n° 33); c) fiches nouvelles, exploitables par ordinateur, réservées, à titre expérimental, aux P.T.A.

— Préparation de la rentrée scolaire 1968-1969, p. 2815.

— Calcul des cotisations de sécurité sociale, pp. 2804 à 2806.

Personnels techniques et administratifs du C. N. R. S.

Entrevues

Nous avons à vous faire le compte rendu de trois entrevues avec la Direction du C.N.R.S. qui ont eu lieu au cours de la semaine du 19 au 25 novembre :

1° Le 23, M. Lasry, directeur administratif et financier, a reçu une délégation de notre section syndicale qui lui a exposé notre point de vue et nos revendications au sujet de la décentralisation ;

2° Le 24 novembre, M. Lasry a reçu l'Intersyndicale qui lui a demandé quelques éclaircissements et lui a fait connaître les réactions du personnel et la position des syndicats à propos de la circulaire du 10 novembre relative aux horaires et congés ;

3° Le 24 novembre également, M. Delaroche, sous-directeur, a reçu l'Intersyndicale qui lui a demandé des précisions au sujet de la mise en place et de la gestion des personnels des deux Instituts nationaux du C.N.R.S. créés cette année, l'I.N.A.G. (1) et l'I.N.P.N.P.P. (2).

Voici le compte rendu des deux premières audiences :

1) Décentralisation :

Étaient présents pour le S.G.E.N. : Mlle Bayle, M. Bernardin (Orléans), M. Dumas (Bellevue), Mlle Hamon et M. Poirier (Gif-sur-Yvette). Mme Antoni, sous-directeur du laboratoire des Hautes Température (Bellevue), laboratoire qui doit aller à Orléans, avait tenu à assister à l'entrevue. Les problèmes ont été scindés en deux groupes :

- le personnel qui ne peut quitter Paris ;
- le personnel qui accepte la décentralisation.

M. Lasry a souligné les difficultés que rencontrerait le C.N.R.S. si le premier groupe était trop important. Des mesures ne pourraient être envisagées pour le recasement du personnel non décentralisé que si des raisons absolument impératives étaient évoquées (conjoint travaillant dans la région parisienne, parents malades). Il a été précisé que ce recasement ne pourrait être recherché qu'aux risques et périls du demandeur : en effet, le licenciement avec indemnité intervient à la fin du mois de préavis de cessation du travail. Nous avons demandé que les agents soient informés plusieurs mois à l'avance par les patrons pour qu'ils puissent chercher un autre poste dans la région parisienne. Nous avons exprimé le souhait que le C.N.R.S., pour sa part, étudie des mesures similaires à celles adoptées pour le recasement des collaborateurs techniques dont les postes sont redistribués par le Comité national (voir « S.U. » du 26 octobre n° 442).

Pour le personnel qui accepte la décentralisation, nous avons évoqué la question des **abattements de zone** et demandé une indemnité compensatrice. Nous avons soulevé les problèmes des cantines, des logements, du transport et celui des primes de déménagement.

L'installation des **cantines** devrait être faite en même temps que celle des laboratoires. Dans le cas où un retard interviendrait, la solution d'attente devrait être une subvention d'équilibre entre

Que peut apporter à l'enseignement

LA GRAVURE AUTOMATIQUE DES STENCILS ?

Il ne s'agit pas d'un nouveau procédé de reproduction, mais d'un moyen commode de graver sur **stencil** automatiquement, en 4 à 7 minutes, le fac-similé de n'importe quel document, extrait de revue ou de journal, avec ou sans illustration. On imagine tous les services que ce procédé peut rendre pour la multicoopie de cours, croquis, schémas ou cartes. Pour être bien informés sur méthodes modernes de duplication, demandez son cahier n° 239 à GESTETNER, 71, rue Camille-Groult, 94 - Vitry. Téléphone : 482-47-85.

le prix pratiqué dans la cantine d'accueil et celui pratiqué dans les cantines du C.N.R.S.

Pour les logements, nous avons souligné la nécessité de logements H. L. M. et non pas seulement C. I. L. O. F.

Des cars du C.N.R.S. devraient effectuer le ramassage du personnel. Des avances devraient être données sur les primes de déménagement puisqu'elles sont forfaitaires.

2) Horaires et Congés :

Une circulaire a été adressée en date du 10 novembre, par la division E, aux directeurs et administrateurs des laboratoires propres et services du C.N.R.S. Devant l'inquiétude du personnel et l'étonnement de nombreux directeurs, l'Intersyndicale désirait s'entretenir avec M. Lasry des règles généralement suivies dans les laboratoires et services au cours des vingt dernières années. Elle souhaitait savoir s'il fallait penser que le C.N.R.S. voulait faire adopter un système uniforme ou simplement donner des directives à quelques laboratoires qui semblent ignorer les usages. M. Lasry nous a confirmé cette seconde interprétation. Il a indiqué que lui-même ou M. Gabriel étaient prêts à répondre sur ce sujet aux directeurs et aux administrateurs.

Par ailleurs, M. Lasry recevra à nouveau l'Intersyndicale le 5 décembre pour faire le point de la situation. Si des difficultés survenaient localement après cette date, contactez-nous.

Edith BAYLE.

- (1) Institut National d'Astronomie et de Géophysique ;
- (2) Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des particules.

Personnels techniques de l'enseignement supérieur

Défonctionnarisation ?

CONTRACTUALISATION

On sait que, par circulaire du 14 octobre, le ministère a annoncé que les emplois de laboratoire actuellement vacants en Faculté et ceux qui seront créés, ne seront plus pourvus par du personnel titulaire comme jusqu'ici, mais du personnel contractuel. La situation du personnel actuellement stagiaire ou titulaire est inchangée, mais pratiquement il n'en sera plus recruté.

Le personnel de labo en fonction a les garanties du fonctionnaire, le personnel qui va être recruté ne les aura pas. Et on comprend que les sections syndicales intéressées (C.G.T., autonomes et S.G.E.N.) aient, ensemble, protesté à l'annonce de ces mesures en octobre et novembre. Cette mesure peut sembler être

un recul. En effet, un argument présenté pour justifier cette mesure est qu'elle permettrait de payer ce personnel contractuel mieux que ne l'est actuellement le personnel titulaire. Mais le ministère vient de supprimer cet argument. Si on se reporte aux tables de correspondance d'emplois indiquées dans la circulaire, on voit que :

— les emplois d'aide de labo deviendront « technicien 7 B » (ancienne carrière : indices 143-182, en 24 ans ; nouvelle carrière : 143-186, en 19 ans) : le gain est infime...

— les emplois d'aide technique deviendront « technicien 5 B » (ancienne carrière : indice 175-263, en 24 ans ; nouvelle carrière : 169-251, en 19 ans) : il y a perte !

Cette table de correspondance est d'autant plus surprenante :

— que le classement des diverses catégories du C.N.R.S. range les « aides de laboratoire » parmi les « techniciens 6 B » et non « 7 B »,

— que le ministère ne dit pas ce qui correspondra à l'ancien emploi d'aide de laboratoire spécialisé,

— que dans l'énumération des personnels rangés à l'échelle « technicien 5 B » du C.N.R.S., on ne trouve pas de personnels de laboratoire...

Et on se demande quelle possibilité d'avancement reste, dans la fonction publique, pour les garçons de laboratoire des Facultés, personnel titulaire ! Devront-ils, pour avancer dans leur catégorie, quitter la Fonction publique ?

GOUNON

Personnel de service

Action intersyndicale

Le syndicat des agents C.G.T. et la section S.G.E.N. des agents, ont, ensemble, envoyé aux présidents des groupes parlementaires du Sénat une lettre attirant leur attention sur l'insuffisance des crédits prévus en ce qui concerne le personnel de service au budget 1968. Elle demande :

Pour les revendications corporatives : l'accroissement des crédits prévus dans le budget 1968 de l'Education nationale afin de permettre l'augmentation du nombre de postes de toutes catégories, agents, ouvriers professionnels, personnels de laboratoire, et la revalorisation de la prime de 25 F à 50 F par mois avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1966 ;

Pour les revendications générales : l'accroissement des crédits prévus dans le budget des charges communes afin que les revendications de la Fonction publique puissent être satisfaites, et que celles concernant plus spécialement des catégories C et D et qui revêtent un caractère d'urgence soient résolues dans le courant de l'année 1968.

Ce que serait le recrutement des ouvriers professionnels

AVANCEMENT AU CHOIX

Les dispositions qui prévoient l'avancement au choix des O.P. 3 vers le grade d'ouvrier-chef 2^e catégorie et des O.P. 2 vers le grade d'ouvrier-chef 1^{re} catégorie seraient supprimées. Mais il y aurait avancement au choix possible des O.P. 3 vers le grade d'O.P. 2 et des O.P. 2 vers le grade d'O.P. 1 sur inscription à un tableau d'avancement, dans la limite de la sixième des nominations faites après succès au concours, une nomination par inscription au tableau d'avancement)

LES CONCOURS

Ils seraient organisés comme il suit :

Pour le recrutement des O.P. 3 : Concours interne, ouvert aux agents non spécialistes justifiant de deux ans de service comme titulaire, et aux agents spécialistes ; concours externe, ouvert aux candidats possédant C.A.P. ou diplôme équivalent, et aux candidats sans diplôme justifiant de trois années de services professionnels ;

Pour le recrutement des O.P. 2 : Concours interne, ouvert aux O.P. 3, en fonction dans cette catégorie depuis quatre ans au moins ; concours externe, ouvert aux candidats possédant C.A.P. ou diplôme équivalent qui comptent quatre années de services professionnels, et aux candidats sans diplôme comptant sept années de services professionnels ;

Pour le recrutement des O.P. 1 : Concours interne, ouvert aux O.P. 2, en fonction dans cette catégorie depuis cinq ans au moins ; concours externe, ouvert aux candidats possédant C.A.P. qui comptent neuf années de services professionnels, et aux candidats sans diplôme justifiant de douze années de services professionnels.

Pour chaque spécialité, le concours externe et le concours interne seraient simultanés ; le nombre des emplois réservés aux reçus du concours externe ne devrait pas dépasser le quart du nombre des emplois vacants ; les emplois non pourvus par les reçus à un des deux concours pourraient être attribués à des candidats à l'autre concours.

Intendance universitaire

— Des indemnités de mission en journées ou demi-journées ont été attribuées pour les doubles gestions et concernant l'année scolaire 1966-1967. Le nombre n'est pas uniforme, mais attribué à chacun en fonction de l'Etablissement en double gestion. Ces indemnités sont attribuées par les Rectorats ; si des difficultés sont soulevées, en faire part au responsable académique pour intervention.

— Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt concernant l'arrêté ministériel du 23 mars 1964 rétrogradant les attachés issus des examens professionnels d'économiste de 1962 et 1963, d'un échelon. Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté ministériel en cause, ce qui devra entraîner une reconstitution de carrière pour tous les attachés (ex-économistes) nommés les 1^{er} avril 1962, 21 septembre 1962, 1^{er} avril 1963 et le 23 septembre 1963.

Cela représentera pour chacun d'eux un rappel important et pour certains la possibilité de se présenter dès cette année aux épreuves d'Attaché principal.

— Nous rappelons les élections aux Commissions administratives paritaires du 18 décembre, ne pas oublier de voter et lire attentivement le journal imprimé qui sera adressé à chacun.

Le Responsable national,
R. DARAGON.

Il nous semble essentiel que soit inscrit dans les textes le droit, pour un membre du personnel en exercice, titulaire ou stagiaire, de se présenter au concours externe s'il remplit les conditions de diplôme et de durée de services professionnels demandées à ce concours.

Administration universitaire

Elections aux C. A. P. LISTES DEPOSEES PAR LE S.G.E.N.

COMMISSION DES ATTACHES

Attachés de 2^e classe :
M. BARREY, Georges, rectorat, Besançon.
M. COUSSON Pierre C.R.O.U.S., Besançon.
M. HELIOT Paul services académiques Paris.
Mlle BOOG Colette, faculté des sciences, Strasbourg.

COMMISSION DE SECRETAIRES

Chefs de section :
Mme BOLEY, Jacqueline, lycée Turgot, Paris.
Mme DONZEL Suzanne lycée, Chambéry.
Mlle GENET Fernande, lycée, Thionville
Mme DERVAUX Andree, lycée, Metz.

Secrétaires de classe normale :
A. HEINTZ Jean-Pierre, faculté des sciences, Strasbourg.
Mme MAGNE Renée C.R.O.U.S., Paris.
Mme BERTRAND Jacqueline, lycée, Brive.
M. OLLEVILLE Maurice inspection académique, Lille.

COMMISSION DES STENODACTYLOGRAPHES

Mme LACOMBE Arlette, détachée, Paris
Mme BRUNET Yvette, lycée, Clermont-Ferrand.
Mme LE ROY Yvonne, inspection académique, Strasbourg.
Mme DECOTIGNIES Anne-Marie, lycée, Lille

COMMISSION DES COMMIS

M. KNOBLOCH Albert, inspection académique, Colmar.
Mlle BERTHOD Colette, rectorat, Dijon.
Mme HERVIEUX Françoise, lycée, Nancy.
M. COUDURIER André, faculté des sciences, Montpellier.

COMMISSION DES AGENTS DE BUREAU

Mlle MARTINETTI Danièle, C.E.T., Lyon.
Mme LANGARD Michèle, rectorat, Besançon.
Mlle HALLER Christiane, inspection primaire, Molsheim.
Mme MIQUEL Francine, faculté de droit, Lille.

A L'APERITIF...

... et avec vos HORS-D'ŒUVRE

OLIVES NOIRES DE NICE

Pour votre cuisine...

LA VÉRITABLE HUILE D'OLIVE des vallées du MENTONNAIS

EXPEDITIONS PAR COLIS POSTAUX

COOPÉRATIVE OLÉICOLE 06 - BREIL-SUR-ROYA

Relations culturelles

Petit vocabulaire à l'usage des candidats au départ à l'étranger

ETRANGER. — Tout pays autre que la France et les T.O.M. et D.O.M.

NOUVEL ETRANGER. — Pays ayant récemment accédé à l'indépendance, ceux qui nous intéressent le plus étant les pays d'expression « française ».

COOPERATION :

1. (Petit Larousse) Action de coopérer.

2. **Ministère de la Coopération :** A succédé au ministère des Colonies, maintenant disparu, absorbé par le ministère des Affaires étrangères et devenu « Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération ». S'occupe des pays d'Afrique Noire et de Madagascar.

3. **Direction de la Coopération au ministère de l'Education nationale :** Une des cinq Directions du ministère, s'occu-

pant des accords avec l'étranger, du recrutement et de la gestion des enseignants détachés (donc titulaires).

4. **Recrutement au titre de la coopération (le) :** Permet de bénéficier des accords bilatéraux conclus avec différents pays, principalement du Nouvel Etranger.

5. **Coopération culturelle et technique avec l'étranger (service militaire adapté au titre de la...)** Les « appelés » remplissant certaines conditions peuvent accomplir leurs obligations militaires à l'étranger, principalement dans les pays du « Nouvel Etranger », où ils sont affectés à des tâches techniques ou d'enseignement.

DETACHEMENT. — Cf. « S. U. » (qu'il faut lire) et « Vade-Mecum », p. 354 : « Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son corps d'origine, mais continuant à bénéficier, dans son corps, de ses droits à l'avancement et à la retraite. »

DETACHEMENT ADMINISTRATIF. — Accordé au fonctionnaire qui a trouvé, par lui-même, un poste hors de France, localement rétribué. Il est, bien entendu, nécessaire que les obligations de ce professeur correspondent à un service complet. Le bénéficiaire continue à cotiser à la caisse de retraite.

REINTEGRATION. — Le fonctionnaire demande la fin de son détachement et l'attribution d'un poste en France.

NOMINATION :

1. **Dans un pays de l'ancien étranger :** Commissions avec participation de représentants du personnel deux fois par an (automne et printemps), avec participation des représentants des syndicats d'enseignants ainsi que de la Fédération des professeurs français résidant à l'étranger ;

2. **Dans un pays du « Nouvel Etranger » :** Pas de Commission avec participation des représentants du personnel, Commissions mixtes, pays demandeur et autorités françaises, au printemps (fin avril et mai).

LA « REGLE » DES DEUX OU TROIS ANS. — Rien à voir avec les délais concernant les remboursements des frais de changement de résidence. Pour être détachés, les enseignants de la métropole doivent avoir accompli deux années de poste ou trois années dans un poste sollicité par eux.

REMUNERATION. — Varie selon les pays.

FEMMES MARIEES. — Peuvent demander un poste double si le mari est enseignant ; un poste dans le lieu de résidence du mari. Autrement, si le poste n'est pas accordé, peuvent essayer, une fois sur place, après demande de mise en disponibilité, de trouver un recrutement local permettant d'obtenir le détachement administratif (sur lequel voir ci-dessus).

M.V.D. et M.T.H.

ÉTRENNES LAROUSSE

LES GRANDES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES
à la recherche des
MONDES PERDUS



Ces deux volumes, reliure grand luxe (22,5 x 26,5 cm), sous jaquette.



ROME DEVANT CÉSAR

Mémoires de T. Pomponius Atticus

par Pierre GRIMAL, professeur à la Sorbonne. À travers les « mémoires » supposés du meilleur ami de Cicéron, l'auteur fait revivre avec intensité une des périodes capitales de l'histoire romaine ; grâce à des milliers de petits faits vrais, c'est également la vie quotidienne à Rome, privée, publique, intellectuelle, qui est reconstituée avec une scrupuleuse exactitude.

248 pages, 32 hors-texte en couleurs, 500 illustrations en noir, index des témoignages de 14 pages.

À LA RECHERCHE DES MONDES PERDUS

les grandes découvertes archéologiques

par Henri-Paul EYDOUX

Ce beau livre, très illustré, retrace l'histoire des principales découvertes archéologiques - y compris les plus récentes - et met en valeur la personnalité des archéologues, leurs méthodes, leurs efforts et les péripéties de leurs recherches qui constituent souvent de véritables romans.

352 pages, 64 pages de hors-texte dont 32 en couleurs, environ 500 illustrations en noir, index.

POUR UN CHOIX PLUS COMPLET, DEMANDEZ À VOTRE LIBRAIRE LE LUXEUX CATALOGUE EN COULEURS "ÉTRENNES LAROUSSE"

COLLECTION "LIVRES-CADEAUX" LAROUSSE

La France à l'heure des concentrations

Le Français le moins averti en matière de problèmes économiques n'a pu cependant manquer d'être frappé au cours des trois dernières années par la fréquence de l'annonce de concentrations : Ugine-Kuhlmann, Pechiney-Tréfinmétaux, B.N.C.I.-C.N.E.P.,

Nous voudrions en quelques articles tenter de faire le point sur ces problèmes, en mesurer l'ampleur réelle, les modalités et les conséquences pour l'économie française et pour les salariés.

I.) - Des instruments de mesure inadéquats

A) UNE SURPRENANTE STABILITE

Depuis 1900 on a vu décroître la part de l'artisanat et des très petites entreprises ainsi que le montrent les chiffres suivants :

- en 1906 : 42 % des travailleurs industriels sont employés dans des établissements (1) de « 10 salariés et plus » ;
- en 1954 : 75 % ;
- en 1962 : 79 %.

Mais en revanche, la répartition par taille des unités techniques moyennes et grandes manifeste au travers de quelques fluctuations une étonnante stabilité. C'est ainsi que le nombre moyen des salariés dans les « établissements de 1.000 salariés et plus » passe de 2.228 en 1906 à 2.610 en 1936, redescend à 2.180 en 1954 et restait à 2.170 en 1962 (2).

La comparaison 1954-1962 ne permet pas de conclure à une concentration par accroissement de la taille des divers établissements. Pour les tranches de 51 à 200 salariés, et de

1.000 à 5.000, le nombre d'établissements croît au même rythme que le nombre total de salariés employés dans ces établissements ; pour la tranche de 200 à 5.000 le nombre de salariés croît un peu plus vite que le nombre d'établissements, mais pour la tranche de plus de 5.000 c'est l'inverse : 4,27 % des travailleurs étaient en 1962 dans des établissements de plus de 5.000, contre 4,44 % en 1954.

Mais l'établissement n'est pas l'entreprise. Si les statistiques ne nous permettent pas de conclure à l'accroissement de la taille de l'unité technique de production, peut-être vont-elles nous montrer que ces établissements dépendent d'un nombre d'entreprises qui va se réduisant ?

B) 1963 : PREMIER RECENSEMENT GENERAL DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

C'est précisément dans ce domaine que les statistiques sont les plus rares. Nous disposons pour l'instant d'un seul et unique recensement, celui effectué d'une manière très complète en 1963 (3).

| Tranche de salariés | Nombre d'entreprises | | Salariés | % | Valeur ajoutée |
|---------------------|----------------------|--------|-----------|--------|----------------|
| 0 à 9 | 504.504 | 88,2 % | 626.265 | 9,7 % | 10,1 % |
| 10 à 49 | 49.740 | 8,7 % | 1.069.916 | 16,6 % | 13,2 % |
| 50 à 99 | 8.506 | 1,5 % | 587.523 | 9,2 % | 7,2 % |
| 100 à 499 | 7.245 | 1,3 % | 1.447.131 | 22,4 % | 19,1 % |
| 500 à 999 | 837 | 0,2 % | 582.451 | 9 % | 8,3 % |
| 1000 et plus | 564 | 0,1 % | 2.140.076 | 33,2 % | 42,1 % |

Il apparaît au travers de ces chiffres que 564 entreprises occupent 1/3 des salariés industriels français et réalisent 42 % de la production totale. Quelle est aujourd'hui la situation ? Qu'en était-il en 1954 ? Nous sommes de ce point de vue dans l'ignorance. Le recensement de 1963 étant unique en son genre nous permet de faire le point de façon rigoureuse, mais il est impossible de comparer ses chiffres avec d'autres afin de juger d'une évolution dans le temps.

C) IL Y A CONCENTRATION ET CONCENTRATION

Que recherche une entreprise par la concentration ? Un accroissement de sa puissance économique ; mais celle-ci peut se faire à travers la recherche d'une puissance industrielle ou d'un élargissement de sa puissance financière.

Les statistiques citées plus haut, si elles étaient complètes permettraient à la rigueur de saisir l'accroissement de puissance industrielle, c'est-à-dire la constitution d'unités de production suffisamment vastes pour assurer la domination d'une partie importante du marché à des prix compétitifs ; mais

elles seraient presque sans valeur pour nous permettre de saisir la concentration financière. Celle-ci qui peut résulter « autant de relations personnelles que de prises de participation effectives » (4) est très difficile à appréhender statistiquement.

Il faudrait par ailleurs pour juger correctement du phénomène ne pas oublier que l'un des effets de la concentration c'est la constitution de groupes rassemblant en leur sein de façon plus ou moins lâche de multiples entreprises. Quel est le degré de cohésion des divers groupes ? Faut-il les considérer comme une seule unité ? Par ailleurs, les liaisons entre divers groupes viennent encore obscurcir le phénomène.

Il faut en prendre notre parti, nous ne pourrions apprécier la concentration qu'au travers de chiffres sujets à caution, au travers d'analyses de situations particulières.

D) RELATIVITE DU NIVEAU DE CONCENTRATION

Nous avons jusqu'à maintenant considéré les entreprises globalement, quel que soit le produit fabriqué, quelle que soit la branche considérée. Mais il convient aussi de considérer le phénomène branche par branche, de savoir quelle part de la production française est assurée par les deux, trois ou quatre plus grosses entreprises de la branche (par exemple : dans le verre, trois entreprises assurent 90 % de la production ; dans l'aluminium, deux producteurs font 100 % de la production qui est vendue par une seule entreprise...)

La comparaison des chiffres d'affaires d'une entreprise alimentaire et d'une entreprise d'électronique n'a aucun sens ; elle ne permet pas de conclure que l'une est plus concentrée que l'autre. Il faut comparer entre elles des entreprises de même branche, ceci non seulement sur le plan national, mais aussi aujourd'hui plus que jamais sur le plan international. Comme nous aurons l'occasion de le faire par la suite, précisons que là encore nous nous heurtons à des difficultés, la façon d'additionner les chiffres d'affaires des diverses filiales d'une société-mère différant d'un pays à l'autre. Malgré cela, lorsque la différence est significative, nous pourrions en tirer des conclusions valables.

Michel BRANCIARD.

(1) Etablissement = unité de production au sein d'une entreprise. Il peut constituer à lui seul une entreprise mais à l'inverse une entreprise peut en avoir plusieurs.

(2) Chiffres cités par F. Lagandre, « Rapport au Conseil Economique et Social » : « Problèmes posés par la concentration des entreprises », J.O. 10 février 1967.

(3) Revue « Etudes et Conjonctures » février 1967, pages 119 à 147.

(4) F. Lagandre, Op Cit., p. 214.

Session « Jeunes »

« I.P.E.S., C.P.R., jeunes instituteurs, MI-SE et tous les jeunes du S.G.E.N., pensez dès maintenant à réserver les dates :

DU 27 DECEMBRE (MIDI) AU 30 DECEMBRE (MIDI)

pour participer à la Session Jeunes du S.G.E.N., à Bierville (près de Paris).

VOUS POURREZ EN COMMUN :

- traiter vos problèmes de catégorie,
- vous initier aux techniques de l'action syndicale,
- participer à une table ronde avec les responsables nationaux,
- faire le point sur la situation actuelle de la Sécurité sociale,
- dialoguer avec des syndicalistes ouvriers.

Vos responsables académiques et départementaux ont reçu les imprimés permettant de vous inscrire. »